

MEMOIRE DESCRIPTIF

I DESCRIPTION GENERALE DE L'APPAREIL

I.1 But de l'opération

Le but de l'opération est double :

- Permettre de sécuriser l'accès à l'Ouillon, secteur clé du domaine des Sybelles puisqu'il est le point de passage des clients pour relier la Toussuire aux autres stations, en créant un deuxième accès au Plan de la Guerre dans le prolongement de la télécabine de la Cote du Bois construite en 2022. Ceci permettra de seconder les TSD Médaille d'Or et Pierre du Turc qui ont tous deux plus de 20 ans, tout en améliorant sensiblement le confort des clients qui pourront voyager dans des cabines modernes, spacieuses et silencieuses.
- Faciliter l'accès aux piétons, été comme hiver, au plateau du Plan de la Guerre qui offre une vue imprenable sur les aiguilles d'Arves.

I.2 Type de l'appareil

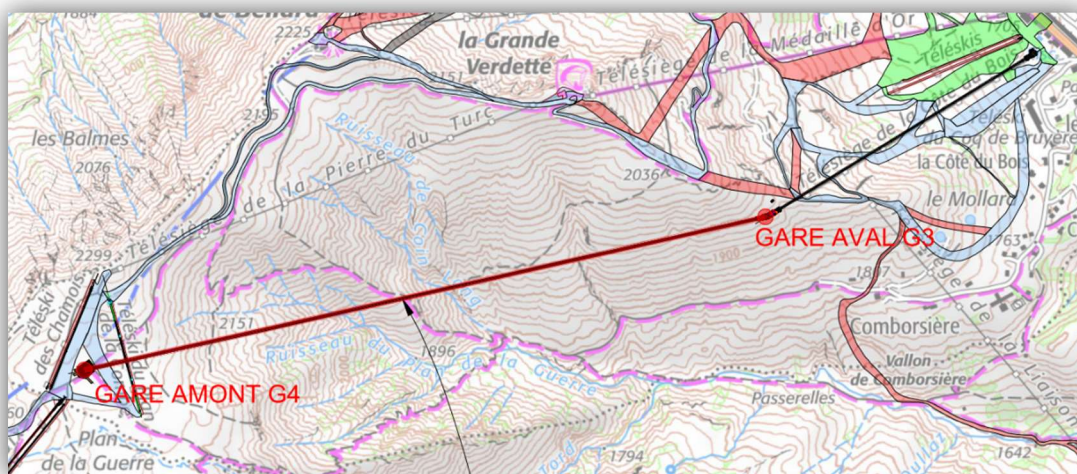
L'appareil sera une télécabine monocâble débrayable avec des cabines 10 places assises permettant d'atteindre un débit de 2 400p/h à la vitesse de 7 m/s.

I.3 Localisation de l'appareil

La gare aval (G3) de l'appareil sera implantée juste derrière la gare amont (G3) de la télécabine de la Cote du Bois construite en 2022.

Les deux gares seront distantes d'une dizaine de mètres et reliées par des quais métalliques sans différences de niveau pour faciliter le transfert des passagers. Il n'y aura pas de transfert des cabines entre ces deux gares : les passagers devront descendre des cabines en G2 et marcher une dizaine de mètres avant d'embarquer dans les cabines de cette télécabine.

La gare amont (G4) de l'appareil sera implantée sur le plateau du Plan de la Guerre, entre les téléskis du Plan de la Combe et ceux des Chamois 1 & 2.



I.4 Aménagements divers

Pour permettre l'exploitation de la gare aval G3, le chalet actuel hébergeant la partie puissance et commande de la TC Cote du Bois sera agrandi pour créer le local de commande G3. Cet agrandissement se fera dans le respect architectural du chalet actuellement en place.

La gare amont (G4) sera quant à elle implantée dans un bâtiment permettant de l'abriter des conditions hivernales difficiles. En plus des locaux de commande et de puissance nécessaires à l'exploitation de la télécabine, le bâtiment abritera un atelier de maintenance, un poste transfo public et un autre privé, des sanitaires publics et une salle hors sac.

II CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'INSTALLATION

II.1. Caractéristiques géométriques

- Longueur horizontale	:	1 924,50 m
- Longueur suivant la pente	:	1 976,81 m
- Dénivelée totale	:	308.90 m
- Altitude gare départ (embarquement)	:	1 938,60 m (niveau quai)
- Altitude gare arrivée (débarquement)	:	2 247,50 m (niveau quai)
- Nombre de pylônes	:	14
- Gare(s) intermédiaire(s)	:	0
- Pente moyenne	:	16,05 %

II.2. Caractéristiques fonctionnelles

- Fonction de la station aval	:	Tension
- Fonction de la station amont	:	Motrice
- Type et capacité des véhicules	:	10 places
- Vitesse	:	7.00 m/s
- Nombre de véhicules total	:	51 cabines
- Débit horaire	:	2 400 p/h
- Sens de montée	:	Droite
- Embarquement	:	Ligne droite sur quai
- Débarquement	:	Ligne droite sur quai
- Conditions de charge montée	:	100 %
- Conditions de charge descente	:	100 %
- Périodes d'exploitation	:	Eté et hiver
- Vent maximal en exploitation	:	350 Pa (25 m/s)

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET PRIVE

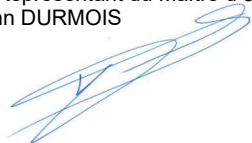
STATION :	LA TOUSSUIRE	
APPAREIL :	TELECABINE VALLEE PERDUE	
OBJET / N° AFFAIRE	DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX	N° AFFAIRE : 222.2360

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
SOREMET 23 rue du Marolay- Front de neige 73300 LA TOUSSUIRE	Maître de l'ouvrage	Laurent DELEGLISE	Directeur Général	- décide de la réalisation des travaux
TRANSCABLE HALEC 15, rue Alain FOURNIER 38920 CROLLES	Organisme de contrôle Technique	Thomas DONG Victor PARMENTIER	Contrôle technique SPINETTA	- Vérification de la conception du génie civil - Vérification de l'exécution sur chantier dans le cadre du contrôle technique
DCSA 439 rue Joseph Vallot 74403 CHAMONIX	Maître d'œuvre	Yann DURMOIS	Responsable d'affaire	La mission confiée au maître d'oeuvre comprend obligatoirement : a) La description de l'organisation du projet ; b) la vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix de l'emplacements des gares et pylônes et de type de système de sauvetage ; c) la vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des composants de sécurité et des sous-systèmes ; d) la production d'un rapport de sécurité établi sur la base des résultats d'une analyse de sécurité et comprenant la liste des composants de sécurité et sous-systèmes en d - application des dispositions de l'article 8 du règlement européen 2016/424 du 09 mars 2016 ; e) la vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art ; f) la direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes-rendus ; g) la vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté ; h) la réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site ; i) la direction des essais probatoires de l'installation ; j) l'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du code de l'urbanisme.
SAGE 2 rue de la Condamine BP 17 38610 GIERS	Géotechnicien		Etude des sols	- étude de sol au droit des ouvrages nouveaux
DCSA	Architecte	T. d'OLEON	Architecte	- projet architectural - vérification de la cohérence architecturale - établissement du permis de construire
<i>Non connu à ce jour</i>	Constructeur		1) Technico-commercial	- études de l'avant - projet
			2) Chef bureau d'études	- études du projet d'exécution
			3) Chargé de la qualité	- assurance qualité du constructeur et des sous-traitants
			4) Chargé d'affaire	- Chargé du suivi de l'opération

Signature des intervenants à la maîtrise d'œuvre

à la Toussuire,

Le Représentant du Maître d'Œuvre unique,
Yann DURMOIS



L'Architecte

Thierry d'OLEON
ARCHITECTE DPLG
Numéro Professionnel 659

